



N° 3

Objet : Approbation du budget principal de l'exercice 2025

Le 6 décembre 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Centre de Séminaires de Moliets-et-Maâ, sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- Mme Muriel LAGORCE

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

Représentant la Communauté de communes Côte Landes Nature :

- M Gérard NAPIAS
- Mme Monique LAGOUEYTE

Représentant les communes du Littoral :

- M. Ghislain COLMAGRO - Commune de Biscarrosse
- M. François AGIER - Commune de Capbreton
- M. Patrick FRAGNEAU - Commune de Gastes
- M. Christian BOIREAU - Commune de Messanges
- M. Daniel PUJOS - Commune de Mimizan
- Mme Nadine DURU - Commune d'Ondres
- Mme Monique LAGOUEYTE - Commune de Saint-Julien-en-Born
- M. Gérard BERNARD - Commune de Seignosse
- M. Sébastien FAISSOLLE - Commune de Soustons
- M. Nicolas DOMET - Commune de Tarnos
- M. Thomas ESPIL - Commune de Vieux-Boucau

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sandra TOLLIS
- M. Bernard COMET à M. Daniel PUJOS

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Eva BELIN
- M. Damien DELAVOIE
- M. Romain BRUNET - Communauté de Communes Côte Landes Nature
- M. François GUILLAMET - Commune de Moliets-et-Maâ
- M. Michel VILLEGGER - Commune de Soorts-Hossegor
- M. Cédric LAUSSU - Commune de Vielle-Saint-Girons
- Mme Véronique BREVET - Commune de Labenne
- M. Jean WATIER - Commune de Lit et Mixe



- **Assistaient également à la réunion :**

- M. Jérôme BIREPINTE, Commune de Seignosse
 - Pour le Conseil départemental :
 - M. Jean-François MOZAS, M. Andoni ZUAZO, M. Nicolas MENGIN, M. Cyrille LE GALL, Direction de l'Environnement
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

* * *

Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical du 2 décembre 2022 portant application de la nomenclature comptable M 57,

CONSIDERANT que le budget principal du Syndicat Mixte du Littoral Landais ne comporte qu'une section de fonctionnement,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'approuver le budget principal de l'exercice 2025 qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 4 000,00 €,
- et de préciser que le budget est présenté en M 57.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS